

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : TEC® VERSAPATCH® 327
Code du produit : 100000014923

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : H.B. Fuller Brasil Ltda

Adresse : Rua Supercor, 87, Guarulhos, SP, Brasil
CEP 07251-450

Téléphone : +551146100800

Numéro de téléphone en cas
d'urgence :

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Ciment
Adhésif

Restrictions d'utilisation :

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Carbonate de calcium	calcium;carbonate	471-34-1	≥ 30 - < 60 *
ciment Portland, produits chimiques	ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	≥ 10 - < 30 *
sulfate de calcium	calcium;sulfate	7778-18-9	≥ 10 - < 30 *
quartz (SiO ₂)	dioxosilane	14808-60-7	≥ 1 - < 5 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | | |
|--|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation
Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver avec de l'eau et du savon.
Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent ou persistent. |
| En cas d'ingestion | : | Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Remettre cette FDS au prestataire de soins médicaux.
Si conscient, boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Inconnu. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|--|
| Moyen d'extinction approprié | : | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Inconnu. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |
| Autres informations | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version 1.0	Date de révision: 24.05.2024	Numéro de la FDS: 100000014923	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 24.05.2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Ne pas rejeter dans l'environnement. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.
Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | |
|---|--|
| Ventilation locale/totale | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter la formation de poussière.
Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsque soumises à la friction des opérations de transfert ou de malaxage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Fournir une ventilation aspirante et un système d'aspiration des poussières appropriés au niveau de l'équipement. |
| Conditions de stockage sûres | : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. |
| Matières à éviter | : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits. |
| D'autres informations sur la stabilité du stockage | : Stable dans les conditions recommandées de stockage. |

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version 1.0 Date de révision: 24.05.2024 Numéro de la FDS: 100000014923 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 24.05.2024

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Carbonate de calcium	471-34-1	VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3 (Carbonate de calcium)	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	1 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA (Inhalable)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3 (Calcium)	CA AB OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3 (Calcium)	ACGIH
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0,025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Frac-	0,1 mg/m3	CA ON OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version 1.0 Date de révision: 24.05.2024 Numéro de la FDS: 100000014923 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 24.05.2024

		tion respi- rable)		
		VEMP (poussière respirable)	0,1 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0,025 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Respi- rable)	0,025 mg/m ³ (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	0,025 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'évacuation local par aspiration ou d'autres mécanismes techniques pour minimiser l'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains
Matériau : butylcaoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
 Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : gris

Odeur : sans odeur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

Seuil de l'odeur	:	donnée non disponible
	:	non établi(e)
	:	non établi(e)
Point d'éclair	:	non établi(e)
Taux d'évaporation	:	Pas applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Limite d'inflammabilité supérieure non établi(e)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Limite d'inflammabilité inférieure non établi(e)
Densité	:	9,2 lb/gal
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	non établi(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Pas applicable
Température d'auto-inflammation	:	non établi(e)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas applicable
Viscosité, cinématique	:	Pas applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

sulfate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.970 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : À notre connaissance, ce produit ne tombe pas sous la définition de déchet dangereux. Éliminer dans une décharge approuvée. Consultez votre état, les autorités locales ou provinciales et votre fournisseur de déchets local pour des exigences plus strictes.
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : carbonate de lithium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 24.05.2024
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEC® VERSAPATCH® 327

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	24.05.2024	100000014923	Date de la première parution: 24.05.2024

CA / 3F